



EDITORIAL

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

En cette fin d'année, vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations de 2017 et du début 2018.

La « Promotion du tourisme » est de la compétence de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges – la « 5C », qui devra oeuvrer avec l'Office du tourisme intercommunal aux actions de développement économique touristique. La « 5C » a donc institué une taxe de séjour « au réel » en application des lois de finances par délibération intercommunale en date du 25 septembre 2017.

Il s'agit d'être acteur dans les commissions Tourisme afin que la commune de Montmaurin soit engagée dans les opérations intercommunales :

- . d'amélioration de la fréquentation touristique sur notre territoire,
- . de protection et de gestion des espaces naturels.

Divers projets incluant les sites naturels et archéologiques de notre commune se profilent pour leur valorisation. Nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Dans l'attente de vous revoir, Françoise et Joséphine se joignent à moi pour vous souhaiter chaleureusement à vous toutes et à vous tous de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos familles et à vos proches.

Sincèrement,

Silvia Belair, Le Maire

STRATÉGIE TOURISTIQUE INTERCOMMUNALE :

La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges met en place **à compter du 1^{er} janvier 2018**, une taxe de séjour, ajoutée à la taxe additionnelle du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Cette taxe de séjour permettra de :

- . rendre plus attractive la destination de notre Territoire du Comminges aux visiteurs,
- . simplifier l'organisation touristique intercommunale,
- . faire évoluer les missions de l'Office du Tourisme intercommunal (OTI),
- . prendre en compte l'économie touristique intercommunale et de ses acteurs.

Cette taxe de séjour et additionnelle sera payée totalement par les touristes utilisant les hébergements. Elle sera perçue par tous les hébergeurs (hôtels, résidences, meublés, campings, et autres formes d'hébergement) qui les reverseront tous les 4 mois auprès d'un service dédié de la « 5C ».

Pour plus d'informations, contacter le Secrétariat de la Mairie de Montmaurin.

PERMANENCE : inscriptions sur les listes électorales

Une permanence municipale sera tenue à la Mairie pour les inscriptions sur les listes électorales : **le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h.**

DISPOSITIF SAISONNIER « VAGUES DE FROID »

Le dispositif « **vagues de froid** » est prévu jusqu'au **31 mars 2018** : la procédure d'alerte météorologique en matière de grand froid est identique à celle mise en œuvre pour les autres phénomènes météo (alerte mail, téléphonique, ...).

Comme pour la période de canicule, le CCAS de Montmaurin met en place un registre nominatif pour recueillir l'identité et les coordonnées des personnes âgées, handicapées, fragiles et/ou isolées résidant à leur domicile et qui en font la demande auprès de la municipalité. Nous pourrions ainsi suivre régulièrement ces personnes et leur apporter les aides et contacts nécessaires à leur quotidien. Vous avez la possibilité d'être inscrits sur le registre communal.

Le CCAS tient à réaffirmer sa disponibilité et son rôle d'interlocuteur de proximité.

Contactez Françoise Darengosse au 06 80 45 67 20.

Jeunes dès 16 ans Toute personne (fille ou garçon) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, anciennement Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

LES PERMANENCES À LA MAIRIE : Mardi : 14h-17h00 – Mercredi et Vendredi : 14h-17h30

Mme le Maire peut également recevoir toute personne sur rendez-vous :

Tél. 05 61 88 10 84 – email : mairie.montmaurin@orange.fr

CONGES ANNUELS D'HIVER

La mairie sera fermée : du mardi 26 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018

Réouverture le mercredi 3 janvier 2018

Pour les urgences : Silvia BELAIR – Tél. 06 07 23 16 07 – Portable mairie : 07 85 68 00 91

Les versions en français et en anglais sont distribuées et à disposition à la Mairie, et consultables sur le site internet www.montmaurin.fr

Photographie : Jacques Sabloux (première page : Paysage commingeois)